

**DOMMARTIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES**

**N°47-2025**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 3 JUILLET A VINGT HEURES TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : jeudi 26 juin 2025

Affichage Mairie jeudi 26 juin 2025

Nombre de conseillers	En exercice	22
	Présents	18
	Votants	21

**PRESENTS** : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme THOMAS Murielle, M. BERTHAULT Yves, Mme ROSAT Aurélie, M. PERRIER Guy, M. CHARVIN Patrick, M. de LA TEYSSONNIERE Hervé, M. EVAUX Denis, Mme PELISSIER Cécile, Mme BARBET Janique, Mme SANDRIN Laurence, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme EYRIGNOUX Rachel, Mme CHAUVIN Anouchka, Mme TOURNIER Béatrice, M. TISSIER Franck.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme BLEIN Magali donne pouvoir à Mme ROSAT Aurélie, M. ROUX Jérémy donne pouvoir à M. Denis EVAUX, M. DUCARRE Clément donne pouvoir à Mme Anouchka CHAUVIN.

**ABSENTE** : Mme LAPALUD Sylvie

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

**Objet : Travaux de rénovation énergétique de l'école communale « Bernard Clavel »**  
**- Augmentation de l'enveloppe budgétaire :**

Rapporteur : Yves BERTHAULT

**Vu** la délibération n°29-2021 ayant pour objet le Projet de rénovation énergétique de l'école en date du 27 avril 2021, approuvant la validation des travaux pour un montant estimé à 900 000 € HT ;

**Vu** la délibération n°23-2022 du 22 mars 2022 abrogeant la délibération n°29-2021 et ayant pour objet de réévaluer l'enveloppe budgétaire du Projet de rénovation énergétique de l'école en le portant à 1 500 000€ HT ;

**Vu** la délibération n°01-2024 en date du 30 janvier 2024 ayant pour objet de réévaluer l'enveloppe budgétaire du marché de rénovation énergétique de l'école en le portant à 1 700 000€ HT.

**Vu** la délibération n°38-2024 en date du 9 juillet 2024 ayant pour objet de réévaluer l'enveloppe budgétaire du marché de rénovation énergétique de l'école en le portant à 2 000 000€ HT.

**Considérant** les nouvelles orientations des travaux.

**Considérant** la hausse des coûts des matériaux et du contexte de l'inflation

**Considérant** une bonne maîtrise budgétaire jusqu'à présent mais la nécessité de disposer d'une marge de manœuvre permettant d'engager d'éventuels travaux supplémentaires dans

l'été sans avoir à retarder le chantier dans l'attente d'une prochaine séance de conseil municipal

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir réévaluer l'enveloppe budgétaire du marché de rénovation énergétique de l'école en lui dédiant un budget de 2 100 000 € HT pour l'ensemble des lots que la commune financera sur ses fonds propres.

Pour information, le suivi du budget du chantier de l'école représente à ce jour 1 905 594,75 € HT de dépenses engagées.

Il est à rappeler que la Mairie a bénéficié des subventions suivantes :

- Subvention du dispositif fonds vert de 750 000€
- Subvention de la Région de 173 770€
- Subvention de la CCPA de 80 000€.

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'ACCEPTER de réévaluer l'enveloppe budgétaire du marché de rénovation énergétique de l'école en lui dédiant un budget de 2 100 000€ HT pour l'ensemble des lots que la commune financera sur ses fonds propres.
- D'ACCEPTER l'abrogation de la délibération n°38-2024 en date du 9 juillet 2024 ayant pour objet de réévaluer l'enveloppe budgétaire du marché de rénovation énergétique de l'école en le portant à 2 000 000€ HT.
- DIT que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION

La secrétaire de séance,  
Catherine LAVET



Le Maire,  
Alain THIVILLIER

